

Procès-verbal

Le mardi 06 mai 2025 à 17 heures 00, l'assemblée, régulièrement convoquée le 29 avril 2025, s'est réunie sous la présidence de Thérèse VERMANDE.

Secrétaire de la séance : René-Marc HERPSON

Présents : Thérèse VERMANDE, Sylvie ALECHKINE, Anne REMOND, Claude-Henri DUBOIS, Bertrand DEFOIS, René-Marc HERPSON

Représentés :

Absents et excusés : Frédéric VUILLEMIN

Ordre du jour :

1. Approbation du compte rendu de la précédente réunion,
2. Restauration du Puits - demande de subvention département,
3. Devis tranchée alimentation électrique verger,
4. Devis restauration tables et bancs,
5. Nouveaux statuts du SMAEP des eaux de la Pescalerie,
6. Questions diverses et compte rendu des différentes commissions.

Délibérations du conseil :

RESTAURATION DU PUIITS (N° DE_022_2025)

Madame de Maire présente au Conseil Municipal le plan de financement suivant :

DEPENSES MONTANT HT		RECETTES	
Restauration du puits devis Caussanel Vincent	25 017.50 €	Subvention département "patrimoine remarquable" (55 %)	13 759.62 €
		Commune (45 %)	11 257.88 €
TOTAL	25 017.50 €	TOTAL	25 017.50 €

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal :

- valide le plan de financement présenté,
- charge le Maire de faire la demande de financement.

Délibération : adoptée

DEVIS TRANCHEE ALIMENTATION ELECTRIQUE VERGER (N° DE_023_2025)

Madame le Maire présente au Conseil Municipal le devis de l'entreprise Ganil Rémi TP concernant l'alimentation électrique du verger.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal :

- décide de valider le devis de l'entreprise Ganil Rémi TP,
- charge le Maire du bon déroulement de cette affaire.

Délibération : adoptée

DEVIS RESTAURATION TABLES ET BANCS (N° DE_024_2025)

Madame le Maire présente au Conseil Municipal le devis concernant la restauration des tables et bancs de l'entreprise Bernard CAMINADE.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide :

- de valider le devis de l'entreprise Bernard CAMINADE,
- charge le Maire du bon déroulement de cette affaire.

Délibération : adoptée

NOUVEAUX STATUTS DU SMAEP (N° DE_025_2025)

Madame le Maire rappelle aux membres de l'assemblée que la commune d'Orniac a transféré la compétence « Eau potable » au SMAEP des Eaux de la Pescalerie pour l'ensemble/une partie du territoire communal. Ce syndicat possède également la compétence « Assainissement Collectif » par arrêté préfectoral du 20 mars 1969 annexé à cette délibération.

Ainsi, le SMAEP des Eaux de la Pescalerie souhaite mettre à jour ses statuts afin de définir la compétence « Assainissement Collectif » en tant que compétence à la carte et ainsi permettre aux collectivités adhérentes qui le souhaiteraient de transférer l'exercice de cette compétence au syndicat, notamment en vue des évolutions liées à la loi NOTRe.

Les collectivités adhérentes au SMAEP des Eaux de la Pescalerie doivent donc délibérer pour approuver les nouveaux statuts du SMAEP intégrant la prise de compétence assainissement collectif au 01/01/2026 selon l'article 21 « *A compter de la notification de la délibération du Syndicat Mixte aux membres, l'organe délibérant de chaque membre dispose d'un délai de trois mois pour se prononcer sur la modification envisagée. A défaut de délibération dans ce délai, sa décision est réputée favorable* ».

Les collectivités adhérentes au SMAEP des Eaux de la Pescalerie pourront choisir de transférer ou non cette compétence. La collectivité souhaitant transférer la compétence « assainissement collectif » au SMAEP dès le 1er Janvier 2026 devra prendre une délibération pour adhérer à cette compétence optionnelle (article 7 des nouveaux statuts).

Après en avoir délibéré, à la majorité des membres présents, le conseil municipal approuve les nouveaux statuts du SMAEP des Eaux de la Pescalerie annexés à la présente délibération.

Délibération : adoptée

QUESTIONS DIVERSES :

- Devis barrière sécurité parking : l'entreprise EXBRAYAT n'a pu réaliser la fixation de la barrière sur le mur de soutènement comme prévu. La réalisation de 9 ancrages au sol maçonnées est nécessaire. Le devis s'élève donc à 1 431.65 €, soit un surplus de 340.00 €. Le Conseil Municipal donne son accord.
- Devis murets : après une visite sur site de Mr CAUSSANEL, et la proposition de plusieurs restaurations possibles, le Conseil Municipal décide de lui confier les travaux pour le mur de soutènement de la rue du Couvent, en collaboration avec l'Association de Limogne. Celle-ci propose d'offrir une journée de bénévolat. La date est à préciser.
Le devis de l'entreprise CAUSSANEL s'élève à 2 956.80 € (pour 15ml sur 31 ml).
- Projet fleurissement : Anne REMOND, présidente de l'Association Rencontre et Partage présente le projet élaboré avec le CAUE. Les habitants intéressés sont invités à fleurir devant leur maison. Avec le soutien de la mairie l'association veut essayer de redonner à la rue des Fleurs ce qui lui a valu son nom.
- Veillée du Parc : le Parc propose d'organiser à Orniac une veillée « Causseries » le 7 novembre en soirée. Le thème : TOPONYMIE ou l'âme nommée des lieux avec Mme

Isabelle Colomb, docteur et toponymiste.

- Embauche poste secrétariat : Madame le Maire informe le Conseil Municipal de l'embauche de Michèle MILHAU, adjointe administrative principale de 2^{ème} classe, en contrat à durée déterminé pour une durée de 1 an. Son contrat débutera le 17 juin 2025 – soit 4 jours de tuilage.
- Réalisation d'un local de stockage : un devis estimatif a été demandé à l'entreprise BREIL. Le local sera situé derrière la mairie.
Les dimensions prévues sont de 5.50 m sur 2.20m. Le devis d'élève à 21 499.80 €. Le Conseil Municipal décide de demander d'autres devis.

FIN DE SEANCE :19H00

Thérèse VERMANDE
Président de séance

René-Marc HERPSON
Secrétaire de séance